

## VADEMECUM - Ce qu'il faut retenir en synthèse

### Eligibilité des demandeurs :

**Je suis une maison d'édition indépendante** professionnelle de livres papier ou numériques :

- implantée en Hauts-de-France
- répondant à la définition européenne de petite ou moyenne entreprise dont le capital est détenu de manière continue à hauteur de 50% par des personnes physiques, ou par une société respectant cette même condition, non liée par un contrat de franchise avec un tiers ;
- ayant au moins un an d'existence à la date du dépôt de la demande ;
- dont l'activité principale est l'édition (sur la base du code NAF ou de l'objet social présent dans les statuts)
- Référencé a minima sur une plateforme de diffusion, ISBN et pratiquant le dépôt légal à la BNF
- ayant au moins 4 titres au catalogue à compte d'éditeur à la date du dépôt de la demande ;
- dont au moins 80% du catalogue est constitué d'ouvrages à compte d'éditeur
- ayant un rythme de publication d'au moins deux titres par an en moyenne sur trois ans
- respectant la déontologie de la profession dans ses relations avec les auteurs et les autres acteurs de la chaîne du livre ; travail à compte d'éditeur justifiant du reversement de droit d'auteur.
- non bénéficiaire au préalable d'aides de minimis au-delà du plafond légal autorisé et à jour de ses obligations fiscales et sociales.

### Dans le compte-tiers et ma demande :

- **Je complète ces informations et fournis les pièces demandées**
- **Je m'engage à respecter les critères et à rendre compte à la Région d'un bilan en fin d'opération**

### Objectifs opérationnels de la politique régionale de soutien aux librairies indépendantes

#### Mon projet s'inscrit dans les objectifs suivants :

- Soutenir le développement des maisons d'édition des Hauts-de-France, dans le respect de la diversité des modèles économiques en présence ;
- Encourager la diversité éditoriale, la prise de risque et le développement de projets innovants et moteurs ;
- Favoriser la promotion et la diffusion de la production éditoriale régionale en et hors région ;

### Eligibilité du projet

Un projet peut comporter **une ou plusieurs thématiques** parmi les 3 éligibles :

#### 1) programme de développement de la maison d'édition, qui comprend deux axes complémentaires obligatoires :

- une stratégie de structuration/développement du modèle économique : création d'une collection, réimpression de titres (en cas de situation exceptionnelle), recours à un consultant ou un expert, agence de presse, traducteurs, changement mode de diffusion et/ou distribution, mise en œuvre d'une stratégie d'autodiffusion et/ou d'autodistribution, recours à une logistique ou des imprimeurs plus écologiques, intégration de nouveaux auteurs notamment émergents, recherche et innovation...
- un développement lié à la promotion de la maison d'édition et de son catalogue (ex : déplacements sur des salons régionaux, mise en œuvre d'outils de communication\* ; tournée de surdiffusion, podcast et autres formes numériques de communication...)

#### 2) titre isolé ou au sein d'une collection existante

#### 3) mobilité sur un événement prescripteur se déroulant hors région (au national ou à l'international)

Le porteur devra démontrer en quoi le déplacement entre dans sa stratégie de développement structurel et ne sert pas uniquement à faire des ventes.

Chaque thématique constitue un volet de votre projet et doit être déposée au sein de votre dossier.

Les structures pourront solliciter au maximum deux aides au titre par an. Celles aidées au programme de développement ne pourront solliciter qu'un soutien au titre par année.

### Au moment du dépôt du dossier,

- **Je remplis la fiche de présentation de ma maison d'édition**
- **Je renseigne le nombre de volets (cf thématiques concernées ci-dessus) :**
  - **Si mon projet comporte une seule thématique j'indique « 0 » dans « nombre de volets » et renseigne les informations sur l'onglet projet**
  - **Si mon projet comporte plusieurs thématiques, j'indique le nombre dans « nombre de volets » et renseigne les informations pour chaque volet. L'onglet Projet est le récapitulatif de l'ensemble de mes volets.**

- Je fournis dans l'onglet pièces justificatives la ou les fiche(s) descriptive(s) des volets thématiques concernés.
- Je fournis un budget prévisionnel par volet
- Je joins toutes les autres pièces administratives demandées en fonction de mon projet

Si mon projet concerne une seule thématique éligible, j'indique « 0 » dans « Nombre de volet » et je renseigne les 3 onglets : Projet, Indicateurs, Pièces justificatives

Si mon projet concerne plusieurs thématiques éligibles, j'indique le nombre concerné dans « Nombre de volet » et je renseigne les 3 onglets : Projet, Indicateurs, Pièces justificatives et tous les onglets « Volet n° »  
L'onglet projet correspond à l'ensemble des volets.

Dans l'onglet Volet, j'indique en objet du volet la thématique concernée :

- Programme de développement
- Titre isolé ou au sein d'une collection existante
- Mobilité extrarégionale

J'indique que le budget prévisionnel est différent de celui du projet et je joins le budget du volet

#### Éléments pratiques

- Je me connecte sur la plateforme : <https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/authentification/>
- Je dépose ma demande en veillant à compléter toutes les rubriques et à transmettre toutes les pièces demandées avant le 15 avril